



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Ilitha Labantu, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Ilitha Labantu, ONG sud-africaine, est née dans le township de Gugulethu au Cap en février 1989. À l'époque, elle était la seule organisation de toutes les municipalités noires du Cap à apporter un soutien émotionnel, donner des conseils pratiques et effectuer un travail de sensibilisation autour du problème de la violence à l'égard des femmes. Elle a également été la première organisation sud-africaine à mettre en place dans un township un refuge pour les femmes de couleur maltraitées.

L'Afrique du Sud a donné priorité à l'autonomisation des femmes rurales en intégrant la problématique homme-femme au Programme de développement rural intégré mis en œuvre par le Ministère du développement rural et de la réforme agraire.

Bien que des progrès considérables aient été accomplis en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et le développement des zones rurales, Ilitha Labantu préconise des stratégies comprenant l'accès au financement et à la formation, des transferts de technologie, l'établissement de partenariats, la sécurité alimentaire, l'accès à la terre et le contrôle des inégalités dans la redistribution des terres, axée sur les femmes des campagnes ou des townships.

Notre organisation estime que les femmes rurales apportent une contribution majeure à l'économie rurale en produisant et transformant des aliments, en nourrissant leurs familles et en prenant soin d'elles, en générant des revenus et en contribuant au bien-être général de leur famille. Toutefois, dans de nombreuses communautés, elles sont confrontées à la discrimination notamment en matière d'accès aux biens agricoles, à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi, ce qui les empêche d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux.

Quelle que soit la façon dont on envisage la question – sous l'angle social, économique, politique – la vie des femmes et des filles est dure dans ces régions, pour la petite fille qui se voit privée d'éducation ou contrainte au mariage, pour la femme qui perd sa maison parce que son mari est décédé, pour la mère qui risque la mort lorsqu'elle donne la vie ou pour l'agricultrice qui ne peut posséder la terre qu'elle cultive.

Il est crucial d'axer les efforts sur l'autonomisation des femmes rurales, afin de mettre un terme à la faim et à la pauvreté, aux inégalités entre les sexes et à la violence contre les femmes et les filles.

En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et les violences perpétrées contre les femmes, ce sont les femmes et les filles des zones rurales qui sont le plus touchées et qui ont le moins de ressources et de possibilités de s'échapper.

Malgré les mesures prises à cet égard, les femmes continuent à se heurter à des difficultés pour obtenir leurs droits fonciers. Les lois et politiques aux niveaux international, régional et local favorisent la discrimination à l'égard des femmes en ce qui concerne la propriété foncière, l'accès à la terre et le contrôle de celle-ci.

Il est établi que la pauvreté est fortement concentrée dans les zones rurales et que l'amélioration du développement agricole et rural est nécessaire si l'on veut obtenir des progrès concrets en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable.

Le travail invisible et non rémunéré accompli par les femmes

Le temps que les femmes rurales consacrent à aller chercher de l'eau a à lui seul un impact considérable sur leurs possibilités d'emploi. En Afrique subsaharienne, les femmes passent collectivement environ 40 milliards d'heures par an à aller chercher de l'eau. Les femmes rurales sont chargées de recueillir des ressources pour leur ménage ; elles consacrent près de deux fois plus de temps à du travail domestique non rémunéré.

Les obstacles les plus importants auxquels se heurtent les stratégies de développement rural et les programmes de création d'emplois concernant les femmes rurales et leur accès à un travail décent sont le travail de soins invisible et non rémunéré, le partage inégal des soins et d'autres responsabilités domestiques.

Le vaste travail émotionnel des femmes, qui va de la prise en compte des sentiments des autres à la gestion de la dynamique familiale en passant par la préparation des repas, est une question importante qui est rarement abordée. Ce travail n'est ni reconnu ni rémunéré.

Les femmes rurales sont les plus touchées car les stéréotypes culturels et sexistes considèrent le travail domestique comme spécifiquement féminin ; elles sont donc pénalisées, en ayant par exemple moins de possibilités de poursuivre des études.

Les États devraient réduire le temps consacré au travail domestique non rémunéré par des investissements, des infrastructures et des technologies permettant d'économiser le travail et axés sur les tâches ménagères afin d'aider les femmes rurales à concilier vie professionnelle et responsabilités familiales.

Des mesures sont également nécessaires pour accroître l'accès aux services de santé, à l'éducation, à la formation et à d'autres services d'appui. Le travail domestique non rémunéré devrait être valorisé et porté à l'attention des décideurs pour pouvoir faire l'objet de politiques et bénéficier d'investissements dans les zones rurales. Les États devraient mettre en œuvre des politiques favorables au partage des charges et lutter contre les stéréotypes sexistes qui empêchent les hommes de contribuer au travail domestique non rémunéré.

Les femmes et les changements climatiques

En raison de leur rôle social, de la discrimination dont elles font l'objet et de leur pauvreté, les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les effets néfastes des changements climatiques. Les catastrophes naturelles et l'évolution du climat peuvent nuire à la santé, à l'éducation et aux moyens de subsistance des femmes rurales différemment qu'à ceux des hommes.

Les femmes rurales sont de puissants agents de changement ; nous devons faire en sorte qu'elles soient consultées et participent activement aux processus de planification, de financement, de budgétisation et d'élaboration des politiques environnementales. Elles possèdent également le savoir autochtone nécessaire pour accroître la sécurité alimentaire, prévenir la dégradation de l'environnement et préserver la biodiversité agricole. Les femmes rurales doivent donc être associées à tous les aspects des mesures d'adaptation et d'atténuation dans leurs communautés.

Leadership, prise de décision et prise de parole

Les États devraient mettre en place des quotas et se fixer des objectifs pour que les femmes rurales soient représentées aux postes de décision. Lorsque les femmes

sont membres d'associations de producteurs et commerçants, de coopératives, d'institutions financières et de conseils du travail, elles peuvent faire pression pour que leurs points de vue soient entendus, leurs besoins satisfaits et leurs droits respectés.

Les États devraient veiller à ce que les lois et politiques nationales garantissent le droit des femmes rurales à la terre, notamment en cas de divorce et de séparation, ainsi que leur droit à l'héritage dans les systèmes tant coutumiers que législatifs.

Il est essentiel que les femmes aient accès aux services financiers, notamment l'épargne, l'assurance et le crédit, pour pouvoir bénéficier des possibilités économiques dans les zones rurales.

L'accès à la microfinance peut permettre aux femmes d'investir davantage dans des technologies telles que les panneaux solaires pour produire de l'électricité, ou les technologies agricoles pour améliorer la rentabilité de leurs entreprises.

Favoriser l'emploi, le travail décent et la protection sociale des femmes rurales

Les femmes rurales ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre des changements économiques, sociaux et environnementaux nécessaires au développement durable de l'agriculture et de l'économie rurale.

Nous considérons que l'élimination de la pauvreté, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, ainsi que l'intégration et la protection sociales sont indissociables et se renforcent mutuellement, et qu'il faut donc créer un environnement propice à la réalisation de ces objectifs à tous les niveaux.

Les États devraient garantir et étendre l'égalité d'accès aux possibilités d'emploi et de travail décent dans les secteurs agricole et non agricole.

Ils devraient faciliter la transition du secteur informel au secteur formel, notamment en promouvant et en renforçant les possibilités économiques des femmes dans les micro et petites entreprises, les entreprises sociales durables et les coopératives. Ces entreprises et coopératives peuvent être créées dans différents secteurs : les transports, le stockage, les infrastructures, les secteurs de services locaux, le tourisme, le commerce, l'agro-industrie ou les industries rurales.

À cet égard, nous sommes conscients de l'importance des efforts déployés en vue de promouvoir l'échange d'informations et de connaissances sur le travail décent pour tous et la création d'emplois, y compris les initiatives pour des emplois verts et les compétences connexes, et de faciliter l'intégration de données utiles dans les politiques nationales économiques et en matière d'emploi.

Collecte de données

Les technologies de l'information et des communications (TIC) constituent une « infrastructure sociale fondée sur la connaissance » unique qui peut s'avérer un outil précieux pour aider les femmes à échapper à la marginalisation. On peut affirmer que si l'on ne prend pas en considération la problématique homme-femme, le développement ne pourra pas être réalisé grâce aux TIC.

Les TIC peuvent être un nouveau moyen d'améliorer l'accès des femmes à l'information et au savoir, celles-ci étant les moins éduquées et les plus marginalisées, en particulier dans les pays en développement.

Il est indispensable d'améliorer la collecte de données ventilées par sexe, âge et zone (rurale ou urbaine), ainsi que d'indicateurs tenant compte des disparités entre les sexes. L'analyse et l'utilisation des données sont essentielles à la mise en œuvre de politiques soucieuses de l'égalité des sexes dans les zones rurales (conception, application, suivi et évaluation).

Il faut améliorer les investissements et les infrastructures, les services essentiels, les technologies autochtones, traditionnelles et nouvelles et les capacités de production dans les zones rurales afin de réduire le travail domestique non rémunéré accompli par les femmes rurales et d'améliorer leurs moyens de subsistance durables. Il faut également reconnaître et soutenir les femmes en tant qu'acteurs de l'adaptation aux changements climatiques, de l'atténuation et la réduction des risques de catastrophe et des stratégies de résilience (protection de l'eau, des aliments, de l'énergie et des moyens de subsistance).

Il est nécessaire de renforcer les mécanismes de responsabilisation tenant compte de l'égalité des sexes afin que les femmes rurales et leurs organisations puissent influencer la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques à tous les niveaux du gouvernement, et soient ainsi en mesure de demander à tous les responsables de rendre des comptes. Enfin, il faut prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, notamment les pratiques traditionnelles néfastes.
